



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'UNGAVA
VILLE DE CHAPAIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais tenue le 19 juillet 2016 à 19 h à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les Conseillères : Denise Larouche
Lucie Tremblay
Roxanne Tremblay

Messieurs les Conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues
Jacques Fortin

Était également présente à la séance :

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

**1.
MOMENT DE RÉFLEXION**

**2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM**

Madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe et greffière suppléante, constate le quorum de la séance.

**3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe, monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

16-07-176

**4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



16-07-177

5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUILLET 2016

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 11 juillet 2016.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance desdits procès-verbaux et se déclarent satisfaits du contenu des documents déposés;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 21 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 11 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Les membres du conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

8.
CONSEIL MUNICIPAL

16-07-178

8.1
RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit la désignation d'un membre du Conseil municipal comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE monsieur Jacques Fortin soit et est nommée maire suppléant de la Ville de Chapais pour les mois d'août, septembre et octobre 2016 ;

QUE monsieur Jacques Fortin soit et est autorisée, pour ladite période, à signer les effets bancaires en remplacement de madame Denise Larouche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



16-07-179

8.2

RÉSOLUTION – EXAMEN PUBLIC SUR L'AVENIR DE POSTE CANADA

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2013, Poste Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

CONSIDÉRANT QUE les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Poste Canada;

CONSIDÉRANT QUE les compressions au service de livraison ont pris fin et le gouvernement libéral a lancé l'examen de Poste Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et les Canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Poste Canada;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont offrir des services bancaires, «verdir» Poste Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien, et créer des services destinés à aider les personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais présente son point de vue au groupe de travail chargé de l'examen de Poste Canada et fasse une présentation au comité parlementaire lorsqu'il consultera la population du Canada à l'automne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-180

8.3

RÉSOLUTION – APPUI CONCERNANT LA CANDIDATURE DES VILLES DE BELCOURT, MALARTIC, RIVIÈRE-HÉVA, SENNETERRE-PAROISSE, SENNETERRE-VILLE, ET VAL D'OR FORMANT LA MRC DE LA VALLÉE –DE-L'OR POUR L'OBTENTION DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2019

CONSIDÉRANT la volonté des villes de Belcourt, Malartic, Rivière-Héva, Senneterre-paroisse, Senneterre-Ville, et Val-d'Or formant la MRC de la Vallée-de-l'Or d'obtenir la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2019;

CONSIDÉRANT l'impact positif que la Finale des Jeux apporte sur la jeunesse québécoise et en particulier celle de la région hôte;

CONSIDÉRANT QUE la finale des Jeux du Québec permettra d'accroître la promotion du sport et de l'activité physique;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais appuie la candidature des villes de Belcourt, Malartic, Rivière-Héva, Senneterre-paroisse, Senneterre-Ville, et Val-d'Or formant la MRC de la Vallée-de-l'Or pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-181

8.4

RÉSOLUTION –AUTORISATION – OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant une aide octroyée en matière d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution 2013-09-17, la Ville de Chapais adoptait sa *Politique d'attribution des aides financières*;

CONSIDÉRANT QUE, la Corporation des loisirs a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de cette politique pour son événement « Pêche en Ville »;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été traitée lors de la rencontre plénière du 24 mai dernier;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais entérine le versement de l'aide financière demandée par la Corporation des loisirs pour l'événement « Pêche en Ville », d'un montant de 1 000 \$;

QUE cette somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-182

8.5

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MÉDAILLE ACADÉMIQUE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA 2016 À MADAME ELSA WITTY

CONSIDÉRANT QUE Lord Dufferin, troisième Gouverneur général du Canada, a créé la Médaille académique en 1873 pour promouvoir l'excellence en milieu scolaire partout au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la médaille académique du Gouverneur général du Canada est devenue la récompense la plus prestigieuse que puisse recevoir un élève ou un étudiant fréquentant une maison d'enseignement canadienne;

CONSIDÉRANT QUE cette distinction est remise aux diplômés qui ont obtenu la meilleure moyenne au terme de leurs études dans une école secondaire, un collège ou une université;

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens, notamment en reconnaissant et valorisant ses citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais soutien et encourage la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE madame Elsa Wittty a reçu la médaille académique du Gouverneur général du Canada au terme de ses études secondaires à la polyvalente Le Filon de Chapais;



CONSIDÉRANT QUE ce succès mérite d'être souligné;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à madame Elsa Witty pour ce succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-183

8.6

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LA JEUNESSE 2016

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à reconnaître et à valoriser les citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE le programme des distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec a pour objet la reconnaissance de l'engagement, de la détermination et du dépassement de soi de Québécoises et Québécois qui ont ou ont eu une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse sont des personnes de 29 ans ou moins fréquentant un établissement d'enseignement secondaire, de formation professionnelle, collégial ou universitaire, ayant été en mesure d'atteindre les objectifs de leur programme d'études et représenté, par leurs actions bénéfiques, une source d'inspiration pour la jeunesse;

CONSIDÉRANT QU'UNE cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec pour la jeunesse du Nord-du-Québec a eu lieu à Chibougamau le samedi 2 juillet 2016 en présence de l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, Madame Alysson Forgues s'est vu remettre la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire souligner l'implication de cette récipiendaire, implication si importante au dynamisme de notre communauté;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée pour cet honneur à Madame Alysson Forgues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-184

8.7

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MÉDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QU'à travers son plan stratégique, la Ville de Chapais s'est engagée à reconnaître et à valoriser les citoyens émérites;

CONSIDÉRANT QUE le programme des distinctions honorifiques du Lieutenant-gouverneur du Québec a pour objet la reconnaissance de l'engagement, de la détermination et du dépassement de soi de Québécoises et Québécois qui ont ou ont eu une influence positive au sein de leur communauté ou de la nation québécoise;



CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés exercent ou ont exercé, par leur action bénévole ayant commencé ou s'étant poursuivie au-delà de l'âge de 64 ans, un rayonnement tangible dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QU'une cérémonie de remise des Médailles du Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés du Nord-du-Québec a eu lieu à Chibougamau le samedi 2 juillet 2016 en présence de l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec;

CONSIDÉRANT QU'à cette occasion, Mesdames Laurette Galarneau et Fernande Lavoie ont reçu la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire souligner l'implication de ces récipiendaires, implication si importante au dynamisme de notre communauté;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Jacques Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit adressée pour cet honneur à Mesdames Laurette Galarneau et Fernande Lavoie.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-185

8.8

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – MESSIEURS ÉRIK ET SONNY CAOQUETTE – PRIX GUY BEL

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Érik et Sonny Caouette sont originaires de Chapais et qu'ils y ont vécu une bonne partie de leur vie;

CONSIDÉRANT QU'ils ont remporté le *Prix Guy Bel* comme révélation de l'année 2016 lors de la 11^e édition du *Festival Pully-Lavaux à l'heure du Québec* qui s'est déroulé à Pully en Suisse du 3 au 12 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette réussite mérite d'être soulignée;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée à messieurs Érik et Sonny Caouette pour l'obtention de ce prix.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-186

8.9

RÉSOLUTION – MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DE LA 17^e ÉDITION DU FESTIVAL DU DORÉ BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QU'à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le Conseil municipal s'engage à favoriser la fierté et le sentiment d'appartenance des Chapaisiens;

CONSIDÉRANT le vif succès de la 17^e édition du Festival du doré Baie-James, qui a eu lieu du 23 juin au 2 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement constitue une fierté des Chapaisiennes et des Chapaisiens;



CONSIDÉRANT QU'une bonne partie de ce succès est due à la contribution et au dynamisme du comité organisateur et de ses bénévoles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de souligner l'excellent travail de tous les organisateurs et bénévoles;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QU'une motion de félicitations soit adressée aux membres du comité organisateur pour la réalisation de la 17^e édition du Festival du doré Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

16-07-187

9.1

RÉSOLUTION – AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION — GESTION DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit parvenir à réduire sa quantité de déchets enfouis en favorisant notamment la récupération et la revalorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de gestion de l'Écocentre de Chapais à Écocentre Paul Ménard 9296-0814 QUÉBEC INC., en mars 2015, via la résolution 15-03-65;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service conclu entre la Ville de Chapais et l'Écocentre Paul Ménard 9296-0814 QUÉBEC INC., en avril 2016 via la résolution 16-04-103, se terminera le 14 août 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un nouvel appel d'offres sur invitation pour les services d'un écocentre sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYER par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais autorise la directrice générale à lancer un appel d'offres sur invitation, pour poursuivre la dispense de services d'écocentre sur le territoire de la ville de Chapais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.

RESSOURCES HUMAINES

16-07-188

10.1

RÉSOLUTION – ACCEPTATION D'UNE D'OFFRES DE SERVICE PROFESSIONNEL - PROCUREUR PATRONAL

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais (CSN) a déposé le 20 juin dernier des requêtes d'arbitrage pour les griefs 2016-04 et 2016-05;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais doit mandater une firme d'avocats pour la représenter et défendre ses intérêts dans le cadre de ces requêtes en arbitrage;



CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 11 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de service professionnelle de Simard Boivin Lemieux, avocats, pour représenter la Ville de Chapais dans les requêtes d'arbitrage pour les griefs 2016-04 et 2016-05 déposés par le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais (CSN) le 20 juin 2016.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.
FINANCES ET TRÉSORERIE

16-07-189

11.1
RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2016

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions du mois de juin 2016 s'élevant à **303 105,09 \$** ainsi que la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à **103 693,71 \$** soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE le conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2016.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-190

11.2
RÉSOLUTION - OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CHAPAIS LIGNE VERTE - CONTRIBUTION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a participé à la fondation de Chapais Ligne verte en septembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande à la Ville de Chapais de renouveler sa contribution pour une période de 12 mois, soit de janvier à décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le service de Chapais Ligne Verte répond à une demande des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier du ministère des Transports à Chapais Ligne Verte s'établit au double de la participation financière des municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Chapais approuve le versement d'une aide financière d'un montant de 10 000 \$ à Chapais Ligne Verte pour la période de janvier à décembre 2016;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02 370 00493.



16-07-191

11.3

RÉSOLUTION – ACHAT D’ESPACES PUBLICITAIRES – CAMPAGNE MOTONEIGE 2016-2017

CONSIDÉRANT QU’à travers le plan stratégique de la Ville de Chapais, le conseil municipal s’engage à promouvoir la Ville de Chapais et le tourisme;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James et Tourisme Eeyou Istchee travaillent présentement à la réalisation de la prochaine carte des sentiers de motoneige d’Eeyou Istchee Baie-James pour l’hiver 2016-2017 et que ces deux associations touristiques ont approché la municipalité pour l’achat de placement publicitaire;

CONSIDÉRANT QUE cette publication est l’outil de communication officiel de la région pour rejoindre les amateurs de motoneige du Québec, de l’Ontario et des États-Unis;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Baie-James et Tourisme Eeyou Istchee offrent à la ville la possibilité d’acheter des publicités dans des revues spécialisées à prix avantageux;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité à la rencontre plénière du 18 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay

APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais achète un espace publicitaire, catégorie *Publicité ¼ de volet*; dans la prochaine carte des sentiers de motoneige avec forfaits intégrés 2016-2017 de Tourisme Baie-James et Tourisme Eeyou Istchee, au montant de 600 \$ plus les taxes applicables, ainsi qu’une publicité de $\frac{1}{6}$ de page dans le magazine Motoneige Québec au coût de 350 \$ plus taxes via Tourisme Baie-James et Tourisme Eeyou Istchee;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 02-622-00-494.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

16-07-192

11.4

RÉSOLUTION - OCTROI D’UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL – LES CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 6542 – ZOMBIEFEST

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb Conseil 6542 ont présenté une demande d’aide financière dans le cadre du Pacte rural pour le projet «Zombiefest »;

CONSIDÉRANT QUE la demande d’aide financière est admissible et que le projet répond à tous les critères;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue à diversifier l’offre des activités de loisirs en fonction des besoins et intérêts de chaque groupe d’âge, une action de l’axe 11,1 de la politique familiale et aînés de la ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur du Pacte rural a formulé une recommandation positive au Conseil municipal pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les fonds de l’enveloppe budgétaire du Pacte rural de Chapais sont disponibles;



Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal, via le fond de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural, accorde une aide financière de 2 215 \$ aux Chevaliers de Colomb Conseil 6542 pour réaliser leur projet « Zombiefest »;

QU'une première tranche de 80% de la subvention maximale soit remise au promoteur lors de la signature du protocole d'entente;

QU'une deuxième et dernière tranche de 20% de la subvention restante, ou le montant ajusté selon les coûts réels du projet, soit remis au promoteur sur dépôt du rapport final;

QUE la directrice générale et greffière ou la directrice générale adjointe et greffière suppléante soit autorisé à signer le protocole de financement ainsi que tout autre document relatif au projet financé;

QUE les frais relatifs à la présente soient puisés à même le poste budgétaire 55-150-50-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-193

11.5

RÉSOLUTION – SEMAINE QUÉBÉCOISE DE L'ORIENTATION 2016

CONSIDÉRANT QUE la semaine québécoise de l'orientation 2016 se déroulera du 14 au 18 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette semaine d'activités vise principalement à développer une vision d'avenir chez nos jeunes, et ce, en ce qui a trait à leur choix professionnel;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes ainsi que la population de Chapais auront la possibilité d'assister à une conférence reliée à l'orientation scolaire et professionnelle et de prendre part à un souper carrière;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 18 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Ville de Chapais autorise le versement d'une somme de 200 \$ à la Société d'aide au développement de la collectivité de Chibougamau-Chapais pour les activités de la «Semaine québécoise de l'orientation 2016» qui se déroulera du 14 au 18 novembre 2016;

QUE cette somme soit puisée à même le poste budgétaire 02-622-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-194

11.6

RÉSOLUTION – VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception, dresser un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;



CONSIDÉRANT QUE le contrôleur financier et assistant-trésorier de la Ville de Chapais a soumis aux membres du Conseil municipal un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes municipales imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ordonner à la greffière de vendre ces immeubles à l'enchère publique, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Chapais, en la manière prescrite aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles mis en vente à cette occasion par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur l'autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser la greffière à enchérir, pour et au nom de la Ville, sur tout immeuble mis en vente lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du comité plénier du 19 juillet 2016

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Fortin
ET RÉSOLU

D'ORDONNER à la greffière de vendre à l'enchère publique les immeubles apparaissant sur la liste suivante, dressée par le contrôleur financier et assistant-trésorier, le tout conformément aux articles 511 et suivants de la *Loi sur cités et villes*;

IMMEUBLE À ÊTRE VENDU POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES EN DATE DU 19 JUILLET 2016:

N° matricule	Cadastre	Propriétaire	Adresse	Taxes dues
0715-55-2582	4958921	Scierie Simard	Rue de la Biomasse	11 246,84 \$
0617-90-3514	4958868	Senneville 2002	102-106 boul. Springer	30 613,38 \$
0716-48-1400	4959171	Fiducie René Fortin	160, boul. Springer	18 504,87 \$
0716-87-1014	4959385	Fiducie René Fortin	191, boul. Springer	6 289,14 \$
0716-25-1504	4959011	Carl Gagnon	48, 9 ^e Rue	8 980,43 \$
0716-69-7649	4959342	Donald Simard	60, 2 ^e Rue	4 676,44 \$
0716-92-4577	5287832	Marcel St-Jean	158, 9 ^e Avenue	7 278,20 \$
0616-98-5570	4958860	Lise Villeneuve	11, 7 ^e Rue	4 201,51 \$
0715-35-8678	C00ROO LS.D.C	Scierie Simard	rue de la Biomasse (terrain)	5 917,43 \$

D'AUTORISER la directrice générale, Mariève Bernier, à enchérir et acquérir, pour et au nom de la Ville de Chapais, tout immeuble mis en vente à cette occasion, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.
GREFFE



16-07-195

12.1

RÉSOLUTION - AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE CHAPAIS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 14-426

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, il est donné à la présente séance, **par monsieur Guy Lafrenière**, un avis de motion à l'effet que le Conseil municipal de la Ville de Chapais procédera lors d'une séance ultérieure, à l'adoption d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Chapais et abrogeant le règlement 14-426.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

13.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-07-196

13.1

RÉSOLUTION - DÉSIGNATION DE MONSIEUR MOURTAZA MOUSSADJY À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Mourtaza Moussadjy à titre de responsable du service technique et de l'urbanisme (résolution 16-07-174);

CONSIDÉRANT QUE le responsable du service technique et de l'urbanisme a pour mandat d'émettre les permis et certificats en lien avec les règlements d'urbanismes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.1.1 du *Règlement numéro 01344-A relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission des permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction*, l'administration des règlements d'urbanisme, incluant la délivrance des permis et certificats, est confié à l'inspecteur en bâtiment;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière **APPUYÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay **ET RÉSOLU**

QUE le conseil municipal désigne monsieur Mourtaza Moussadjy, responsable du service technique et de l'urbanisme, à titre d'inspecteur en bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16-07-197

13.2

RÉSOLUTION - NOMINATION D'EMPLOYÉS À TITRE DE RESPONSABLES DE L'ÉMISSION DE PERMIS ET DE CERTIFICAT EN L'ABSENCE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT la nomination de monsieur Mourtaza Moussadjy à titre d'inspecteur en bâtiment (résolution 16-07-174);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire offrir le service d'émission de permis de rénovation durant les périodes d'absence de l'inspecteur en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 16-05-136, autorisait madame Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, à émettre et signer les demandes de permis de rénovation jusqu'à l'embauche d'un nouveau responsable de l'émission de permis de rénovation, doit être abrogée;



CONSIDÉRANT l'article 2.1.1 (3^o) du *Règlement numéro 01344-A relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission des permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction*, qui prévoit que le conseil de ville peut désigner par résolution un suppléant par intérim en cas d'incapacité de l'inspecteur à émettre des permis et des certificats;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal abroge la résolution 16-05-136;

QUE le conseil municipal autorise mesdames Mélanie Gagné, directrice générale adjointe, et Kathy Tremblay, adjointe administrative, à émettre et signer les demandes de permis de rénovation en cas d'incapacité d'agir de l'inspecteur, pour quelque motif que ce soit (maladie, congé, vacances, etc.).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.

SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

15

TRAVAUX PUBLICS

16-07-198

15.1

RÉSOLUTION – CONTRAT À L'ENTREPRISE AIR PRO, POUR LES TRAVAUX DE TRAÇAGE DE LIGNES DE RUES DE LA VILLE DE CHAPAIS

CONSIDÉRANT l'emploi du temps chargé des employés du Service des travaux publics, notamment pour les projets de réfection d'infrastructures des réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE les effectifs du Service des travaux publics sont réduits en raison des vacances de la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour les travaux de traçage de lignes de rues de la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT la soumission qu'a déposée l'entreprise Air Pro en date du 13 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, la municipalité peut adjuger des contrats de moins de 25 000 \$ de gré à gré, sans aucune formalité d'appel d'offres ou de publication;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres concerne une dépense de moins de 25 000 \$ et que ce contrat n'est pas tenu d'être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice générale adjointe, concernant l'offre de l'entrepreneur Air pro;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance de ce dossier lors du plénier du 18 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU



D'ACCORDER le contrat pour les travaux de traçage de lignes de rues de la Ville de Chapais pour l'année 2016 à Entreprise Air pro, pour la somme de 3 900 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit puisée au poste budgétaire 02-355-00-639.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.
SERVICE DES INCENDIES

16-07-199

16.1
RÉSOLUTION - ATTRIBUTION D'UN MANDAT À UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a nommé par la résolution 15-10-220 les membres du conseil siégeant sur les différents comités, conseils d'administration d'organismes municipaux ou autres pour la Ville de Chapais;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a été nommé au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a été traité lors du plénier du 11 juillet 2016;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

DE nommer madame la conseillère Roxanne Tremblay comme représentante du conseil municipal au Service de sécurité incendie.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.
VARIA

19.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Bilodeau, journaliste à La Sentinelle, demande un historique du dossier du dépôt de neige usée. Monsieur Gamache lui en fait un résumé.

20.
QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Madame Larouche invite les gens à l'activité des Chevaliers de Colomb, *Zombiefest* qui aura lieu à la fin d'août et de surveiller la publicité à cet effet.

Monsieur Fortin invite la population aux activités organisées par la Corporation des loisirs qui aura lieu les 5 et 12 août, soient *Viens te surpasser* pour les 6 à 17 ans et le *concours amateur* pour les 16 ans et moins.

Monsieur Forgues souhaite un bon mois à tous.



Madame Roxanne Tremblay souhaite aussi un bon mois à toutes et à tous.

Monsieur Lafrenière demande aux citoyens d'être prudents sur les plans d'eau.

Madame Lucie Tremblay souhaite également un bon mois à tous.

Monsieur Gamache invite la population à la séance publique du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James qui aura lieu à la salle communautaire les 27 et 28 juillet. De plus, il invite la population à participer au tournoi de tennis les 20 et 21 août et de s'inscrire avant le 15 août auprès de madame Christiane Lacasse. Finalement, il mentionne de ne pas oublier le Cyclo-dons *Serge Lapointe* qui aura lieu samedi le 10 septembre et de contacter monsieur Clément Breton pour plus d'informations.

16-07-200

21.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame la conseillère Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 41.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné, directrice
générale adjointe et greffière
suppléante